



Autonomie des Universités ; Une braderie annoncée !

Si Sarkozy aime le jogging, c'est à un véritable marathon que Valérie Pécresse invite les organisations syndicales. Sans certitude sur la pérennité des engagements financiers du candidat président, la loi sur l'autonomie des universités qui s'accompagne de cinq chantiers (vie étudiante, conditions matérielles de travail, réussite en licence, jeunes chercheurs et enseignants chercheurs, carrières) conduit à une véritable braderie du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Le gouvernement veut présenter le projet de loi au CNESER de fin juin et entend que l'Assemblée l'adopte en juillet sans que ce projet n'ait à ce jour été rendu public. La ministre n'a donné aucune information nouvelle sur le contenu de la loi.

Un conseil d'administration resserré aux mains de personnalités extérieures aux établissements, une présidentialisation renforcée, des représentants des salariés à qui on propose des Ctp locaux, écartés du CA et ne pouvant plus intervenir dans la gestion et les orientations des établissements, voilà ce que le ministère veut mettre en place.

De nouvelles compétences pour les universités au recrutement et à la gestion de la masse salariale. Si la ministre soutient que le recrutement, simplification des procédures seulement s'inscrirait dans le cadre statutaire, la rémunération pourrait être modulée sur décision des CA dans le cadre de leur budget global, selon les expérimentations déjà en cours dans certains établissements. Les règles de la fonction publique de l'Etat qui assurent égalité de traitement des agents, indépendance par rapport à l'autorité de nomination se trouveraient ainsi bafouées.

De nouvelles compétences quant à la gestion et à la propriété du patrimoine, mais l'Etat gardera un droit de contrôle sur les opérations immobilières.

Une université au cœur de la recherche sans pour autant que soient définies, pour l'instant, les relations avec les grands organismes publics. Le Pacte pour la Recherche et ses mesures portant sur le financement par projet, largement décrié par les salariés, se trouve confirmé.

Des chantiers aux perspectives floues pour les personnels ; si un effort potentiel en direction des jeunes chercheurs et des jeunes enseignants chercheurs pourrait être fait (sans que l'on sache s'il s'agit là encore de CDD ou

de postes statutaires), les créations d'emplois ne devraient pas suivre notamment dans les EPST.

Quant à la résorption de la précarité, aucun plan de titularisation n'est prévu. En revanche le CDI fonction publique devrait battre son plein bien qu'il ne soit accessible qu'à peu d'agents.

Enfin, en ce qui concerne la vie étudiante, le transfert des missions des Crous déjà engagé, la place plus grande laissée aux régions dans ce domaine laissent présager un avenir incertain pour les salariés.

Pour la Ferc-Cgt, ce projet de loi doit être combattu.


Nous réaffirmons notre revendication de donner toute leur place aux personnels et à leurs organisations, aux étudiants dans la « gouvernance » des universités.

La création de CTP locaux n'est envisageable qu'à condition que le recrutement, la rémunération des personnels, soient maintenus dans le cadre national.

L'amélioration des carrières pour toutes les catégories et qui passe, pour les jeunes docteurs, par des recrutements dès l'obtention du doctorat, sur des emplois statutaires, par l'octroi d'un véritable statut pour les agents des Crous, par une revalorisation des salaires sur la base des grilles fonction publique et l'abandon des rémunérations au « mérite ».

Nous demandons l'abrogation du pacte pour la recherche et la suppression des agences qu'il a instituées (ANR, AERES, AII...), avec la réattribution des fonds au soutien de base des laboratoires.

Dès aujourd'hui, la Ferc-Cgt appelle ses syndiqués, les salariés à débattre dans les établissements, à se mobiliser contre la loi sur l'autonomie des universités.

	Bulletin de syndicalisation ou de contact	
	NOM	Prénom
Adresse personnelle.....		
Commune.....	Code postal	
e-mail.....	Tél	
Etablissement		
Commune.....	Code postal.....	
<i>A retourner à ; Ferc-Cgt, 263 rue de Paris, case 544, 93515 Montreuil cedex</i>		
<i>Tel : 01 48 18 82 44 – Fax :01 4988 07 43 - e-mail : ferc@cgt.fr - internet : www.ferc.cgt.fr</i>		